

SEANCE DU
31 JANVIER 2024

RAPPORT N° V-9
24SGADB0016

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
15

Date de convocation :
25 janvier 2024

Date d'affichage :
1 février 2024

OBJET:

Territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Entretien de surface en herbe, végétaux divers, d'ouvrage d'art et de pistes cyclables - Autorisation de signature préalable d'accords-cadre à bon de commande avec maximum passés en appel d'offre ouvert

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 22

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 22

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 7
- n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 31 janvier à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Roger BURTIN
M. Sébastien GANE
M. Georges LACOUR
M. CASSIER (pouvoir à M. LUARD)
M. FREDON (pouvoir à Mme FALLOURD)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)
Mme LEMOINE (pouvoir à M. FRIZOT)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)
M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Montserrat REYES



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, lui déléguant notamment la compétence en matière d'autorisation de signature des pièces de marchés publics lorsque que le montant du contrat est compris entre 90 000 € et 2 299 999 € HT,

Vu les articles L 2124-2, L 2125-1-1°, R 2124-2-1°, R 2161-2 à R 2161-5, R 2162-1 à R2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande avec maximum sur appel d'offres ouvert,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de l'entretien des infrastructures communautaires, la Communauté Urbaine Creusot Montceau envisage d'externaliser les prestations relatives à l'entretien des surfaces enherbées, des ouvrages d'art ainsi que le nettoyage des pistes cyclables sur le territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau.

Cela comprend notamment :

- l'entretien des surfaces en herbes : tontes avec ramassage et mulching ou équivalent ;
- l'entretien de délaissés : fauchage et débroussaillage mécanique ou manuel des boisements,
- le nettoyage des ouvrages d'art et des abords ;
- Le traitement de toutes espèces de végétaux présentant un potentiel invasif, ou classées comme espèces exotiques envahissantes : celles-ci devront être traitées de façon à limiter leurs progressions ;
- le nettoyage de pistes cyclables : enlèvement de bois morts, le ramassage des feuilles et le balayage du revêtement de la chaussée.

Une consultation sera prochainement lancée, sous la forme d'un appel d'offre ouvert, en vue de l'attribution d'accords-cadres à bons de commande d'une durée allant de la notification au 31 décembre 2024 puis renouvelables 3 fois par période de 12 mois. Ces derniers devant être opérationnels pour le deuxième trimestre 2024.

Elle comportera 5 lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum pour chaque période
01	Entretien des sites enherbés et des ouvrages d'art	200 000 € HT
02	Entretien des sites enherbés et des pistes cyclables "Lot réservé"	120 000 € HT
03	Entretien de la Zone humide et de l'Etang de Saint Sernin du Bois - Entretien du lac de Torcy	60 000 € HT
04	Entretien de l'EuroVélo 6 Communes Montchanin - Saint Eusèbe - Blanzay	25 000 € HT
05	Entretien de la Villa Perrusson - Commune Ecuisses	80 000 € HT

Il est donc demandé au Bureau communautaire d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à conclure avec les entreprises qui seront retenues pour la réalisation des prestations.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de commande publique à signer les pièces des accords-cadres à bons de commande avec maximum à intervenir pour :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum pour chaque période
01	Entretien des sites enherbés et des ouvrages d'art	200 000 € HT
02	Entretien des sites enherbés et des pistes cyclables "Lot réservé"	120 000 € HT
03	Entretien de la Zone humide et de l'Etang de Saint Sernin du Bois - Entretien du lac de Torcy	60 000 € HT
04	Entretien de l'EuroVélo 6 Communes Montchanin - Saint Eusèbe - Blanzay	25 000 € HT
05	Entretien de la Villa Perrusson - Commune Ecuisses	80 000 € HT

- D'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 1 février 2024
et publié, affiché ou notifié le 1 février 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

